

**Plan annuel sur l'accessibilité 2024-2025
et
Plan pluriannuel 2024-2025 à 2028-2029**

Mon aventure



Table des matières

1.	RÉSUMÉ	3
2.	OBJECTIFS DU PLAN	3
3.	ENGAGEMENT DU CONSEIL ENVERS LA PLANIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ	4
4.	APERÇU DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE NOUVELON	4
5.	GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITÉ	4
6.	INITIATIVES CONCERNANT L'ÉLIMINATION D'OBSTACLES	5
7.	PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES OBSTACLES	8
8.	COMMUNICATION DU PLAN	8
9.	ANNEXE 1 : Aménagements complétés dans les écoles et les services de garde	9
10.	ANNEXE 2 : Initiatives ciblées 2024-2028	13
11.	ANNEXE 3 : Pratiques réussies	14

Le plan annuel d'accessibilité 2024-2025 et Plan pluriannuel 2024-2025 à 2028-2029 a été élaboré par le Groupe de travail sur l'accessibilité du Conseil scolaire catholique Nouvelon.

Conseil scolaire catholique Nouvelon / 201, rue Jogues, Sudbury ON P3C 5L7

1. RÉSUMÉ

La [*Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*](#) (LAPHO) a pour but d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées et de prévoir leur participation à la détermination, à l'élimination et à la prévention des obstacles à leur pleine participation à la vie de la province. Pour atteindre cet objectif, la Loi prévoit l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité auxquelles les organismes publics ou privés doivent se conformer lorsqu'elles s'appliquent.

Par conséquent, le Conseil scolaire catholique Nouvelon (Conseil) s'engage à améliorer de façon continue l'accès aux installations, aux directives administratives, aux pratiques et aux services scolaires pour tous les membres de la communauté scolaire.

C'est par l'entremise du Comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCES) et du Comité d'affaires et des relations de travail (CART) que le Conseil planifie d'assurer l'établissement d'un processus d'examen et de surveillance pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies d'élimination et de prévention des obstacles identifiés.

Les domaines dans lesquels le Conseil prévoit éliminer des obstacles se situent au niveau du matériel, de l'architecture, de la communication, de l'information, de la technologie, de la formation, des directives administratives et des pratiques établies.

2. OBJECTIFS DU PLAN

Ce plan décrit les mesures prises à date par le Conseil et celles dont il prendra au cours des prochaines cinq années pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles à l'égard des personnes handicapées utilisant ses installations et ses services. Voici quelques-unes des interventions :

- Décrire le processus par lequel le Conseil détermine, élimine et prévient les obstacles pour les personnes handicapées.
- Revoir les efforts faits précédemment pour éliminer et prévenir des obstacles pour les personnes handicapées.
- Énumérer la liste des directives administratives, des programmes, des méthodes et des services que le Conseil examinera pour déterminer les obstacles pour des personnes handicapées.
- Décrire les mesures prises par le Conseil pour déterminer, éliminer et prévenir des obstacles pour les personnes handicapées.
- Décrire la façon dont le Conseil met ce Plan annuel sur l'accessibilité à la disposition du public.
- Sensibiliser les membres du personnel et la collectivité afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées.

3. ENGAGEMENT DU CONSEIL ENVERS LA PLANIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ

Améliorer de façon continue l'accès aux locaux des écoles, aux installations et aux services pour les élèves, les membres du personnel, les parents/tuteurs et les membres de la collectivité.

Intégrer le Plan annuel sur l'accessibilité à celui des services spécialisés à l'élève.

Encourager la participation des personnes ayant un handicap ou leurs représentants à l'élaboration et l'examen du Plan annuel sur l'accessibilité.

4. APERÇU DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE NOUVELON

Le Conseil dessert les régions de Chapleau, Dubreuilville, Espanola, Hornepayne, Grand Sudbury, Michipicoten, Rive Nord, Sault-Ste-Marie et Sudbury-Est. Le Conseil compte 25 écoles élémentaires et 10 écoles secondaires sous sa responsabilité.

Le Conseil poursuit l'objectif d'offrir une éducation catholique de langue française de haute qualité à la totalité des élèves dont il a la responsabilité selon sa mission, sa vision et ses valeurs.

Mission : Le Conseil scolaire catholique Nouvelon collabore avec toute sa communauté pour offrir à ses élèves une éducation catholique de langue française de qualité, les accueillant à la manière de Jésus.

Vision : Des élèves fièrement francophones et catholiques outillés pour l'avenir par un personnel innovant et épanoui.

Valeurs : Enracinés dans les valeurs catholiques et guidés par l'Esprit Saint, nous faisons rayonner les fruits de l'Esprit au sein de notre communauté scolaire.

5. GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCESSIBILITÉ

Constitution : En mai 2003, le Conseil a officiellement constitué le Groupe de travail sur l'accessibilité.

Mandat : Rechercher les obstacles auxquels font face les personnes ayant un handicap et mettre en œuvre les moyens possibles pour les identifier, les éliminer et les prévenir.

Membriété :

- Surintendance d'affaires et de finances
- Direction d'école
- Direction du Service de bien-être et inclusion
- Direction du Service des bâtiments
- Direction du Service des communications et des relations externes
- Direction du Service des ressources humaines
- Direction du Service d'informatique
- Direction du Service spécialisé à l'élève

Objectifs :

Les membres du Groupe de travail sur l'accessibilité se réunissent pour vérifier que les stratégies d'élimination et de prévention des obstacles soient faites à temps et que nous en tenions compte lorsque des ajouts ou des rénovations majeures s'imposent.

Le Groupe de travail sur l'accessibilité consultera le CCES, les directions d'école et les membres du Comité de fonctionnement pour assurer les progrès dans le dossier.

Chaque membre du Groupe de travail sur l'accessibilité participe au processus de consultation en soumettant des obstacles reliés à son domaine de travail. Les domaines de travail ciblés relèvent des écoles et des services suivants : affaires et finances, bâtiments, bien-être et inclusion, communications, service spécialisé à l'élève, informatique et ressources humaines.

Chaque membre du Groupe de travail sur l'accessibilité a accès à l'ébauche du Plan et a la possibilité d'émettre ses commentaires.

6. INITIATIVES CONCERNANT L'ÉLIMINATION D'OBSTACLES

Au cours des dernières années, il y a eu certaines initiatives visant à reconnaître, à éliminer et à prévenir des obstacles pour les personnes ayant un handicap. Nous présentons ces initiatives sous les quatre thèmes suivants.

Plan des programmes et services en éducation spécialisée

Conformément au Règlement 306, les conseils scolaires sont tenus de préparer et d'approuver annuellement un rapport sur les programmes et services en éducation spécialisée qu'ils offrent et de le soumettre au ministère de l'Éducation de l'Ontario (MÉO).

L'un des objectifs du Plan est d'informer le MÉO, les parents/tuteurs et la communauté des programmes d'enseignement et services à l'enfance en difficulté au sein des écoles du Conseil.

De plus, par l'entremise du CCES, le Conseil s'assure d'identifier les besoins des élèves ayant des besoins particuliers en matière de programmes d'enseignement et services ainsi que de formuler, par voie de recommandations au Conseil, les demandes nécessaires pour répondre à ces besoins. Le Service spécialisé à l'élève est une équipe multidisciplinaire qui vient soutenir ses élèves.

Finalement, le Conseil profite de l'expertise à sa disposition et travaille en collaboration avec le CCES pour rencontrer les exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Initiatives visant les immobilisations, les rénovations aux bâtiments existants, les nouvelles constructions, les équipements adaptés

Le Conseil s'assure de respecter les directives du MÉO concernant l'achat d'équipements spécialisés. Les besoins en équipements spécialisés nécessaires et indispensables à l'apprentissage des élèves sont

précisés lors des études de dossiers, des comités d'identification, de placement et de révision (CIPR) et des évaluations. L'équipement doit être recommandé par un professionnel qualifié.

Dans certaines écoles du Conseil, on peut retrouver de l'équipement spécialisé. Voici quelques exemples d'équipement spécialisé :

- équipements d'aide à la mobilité (p. ex., marchettes, bicyclettes, verticalisateurs)
- équipements de soutien au besoin auditif (p. ex., systèmes à modulation de fréquence)
- équipements d'aide aux activités quotidiennes (p. ex., bancs, chaises adaptées)
- équipements de soutien au besoin visuel (p. ex., plans inclinés, typo scopes)
- équipements multisensoriels (p. ex., coussins sensoriels, objets à manipuler)
- matériaux et logiciels informatiques (p. ex., portables/iPads, logiciels de synthèse vocale)
- tout autre matériel requis par les écoles pour l'utilisation par certains élèves afin de les aider à suivre un programme d'études approuvé.

Le Conseil a amélioré l'accessibilité dans plusieurs écoles. Voici quelques exemples d'aménagements :

- comptoirs administratifs adaptés
- espaces désignés de stationnement
- bordures avec couleurs contrastantes
- mains-courantes
- monte-personnes et/ou des ascenseurs dans chaque école et lieu de travail
- ouvre-portes électriques sur les portes extérieures et intérieures
- panneaux tactiles et à contraste élevé
- pentes et rampes
- systèmes d'alarme visuels et sonores
- toilettes adaptées pour les élèves et les membres du personnel

Le Conseil cherche à rendre toutes ses installations accessibles aux personnes souffrant d'une incapacité physique ou sensorielle. Beaucoup de progrès a été fait afin d'atteindre cet objectif (Annexe 1 : Aménagements complétés dans les écoles et les services de garde).

Les locaux administratifs du Conseil ainsi que les écoles construites plus récemment comptent déjà les installations requises conformes au Code du bâtiment de l'Ontario.

Certaines mesures sont mises en place afin de limiter les défis occasionnés par la non-disponibilité temporaire des éléments accessibles. Ainsi, lorsque les places de stationnement ne sont pas disponibles, des places temporaires seront désignées ou lorsque les monte-personnes et/ou des ascenseurs ne fonctionnent pas, le lieu de rencontre sera modifié afin de rendre celui-ci accessible. De plus, si les ouvre-portes sont en panne, le personnel de nos établissements sera disponible pour ouvrir les portes.

Initiatives visant la documentation officielle du Conseil

Depuis l'année scolaire 2002-2003, le Conseil facilite l'accès à l'information en publiant des documents officiels sur son site Web. Voici un échantillon :

- politiques et directives administratives
- ordres du jour et procès-verbaux des réunions du Conseil
- états financiers et prévisions budgétaires
- rapport annuel de la direction de l'éducation
- Plan annuel sur l'accessibilité
- Plan annuel pour l'éducation spécialisée
- Plan stratégique pluriannuel du Conseil

Ces documents sont disponibles aux membres du public sur le site Web du Conseil et peuvent être fournis en d'autres formats à la suite d'une demande.

Cette année, le Conseil continue d'assurer la mise à jour de son site Web et des documents qui s'y retrouvent afin d'assurer une conformité à l'exigence d'accessibilité Web 2.0. Le Conseil accompagne les divers services dans la production de documents et a ajusté ses pratiques. Un appui est assuré aux services devant produire des documents accessibles.

Le Conseil accorde beaucoup d'importance à la création d'un environnement accessible à toutes les personnes, quel que soit leur âge ou leur capacité.

Dans le cadre de sa planification annuelle concernant l'accessibilité, le Conseil évalue ses programmes, ses directives administratives et ses pratiques afin d'assurer une amélioration continue par l'entremise des démarches suivantes :

- révision du Plan de réfections et de rénovations
- révision du Plan annuel sur l'accessibilité
- révision des politiques et des directives administratives visant à répondre aux exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et des règlements y afférent
- révision des pratiques et des procédures opérationnelles

Initiatives visant le personnel

Les affichages de poste incluent une note indiquant que le Conseil rend disponible des mesures d'adaptation durant son processus de sélection.

Tous les nouveaux membres du personnel doivent visionner les modules d'accessibilité, selon leurs responsabilités.

Le volet de bien-être des ressources humaines assure les suivis quant aux demandes d'accommodement liées à l'accessibilité.

7. PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES OBSTACLES

Le CCES ainsi que le Groupe de travail jouent un rôle important dans le processus d'évaluation et d'identification des obstacles. La participation à ce processus d'examen rendra ainsi possible l'obligation de répondre aux besoins de tous.

Pendant l'année 2018-2019, le Conseil a procédé à retenir les services d'un expert-conseil dans le domaine de l'accessibilité. Depuis ce temps, le Conseil continue de mettre à jour les équipements et les aménagements afin d'améliorer l'accès à l'intérieur et à l'extérieur de ses écoles.

Ces actions, parmi d'autres, permettent au Conseil de prévoir les obstacles potentiels à l'accessibilité :

Responsables	Rôles
Comité de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">Recueillir l'information probante sur les installations, pratiques, politiques et services du Conseil
CCES	<ul style="list-style-type: none">Consulter les groupes communautaires représentant les personnes ayant un handicap
Lead sur l'accessibilité	<ul style="list-style-type: none">Étudier et mettre en œuvre les règlements qui s'appliquent au Conseil conformément à la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>
Conseillères et conseillers scolaires	<ul style="list-style-type: none">Soutenir les orientations du Conseil

Le Plan annuel sur l'accessibilité est intégré au calendrier de planification du Conseil révisé annuellement afin d'établir tout besoin futur d'aménagement ou changement requis pour assurer une amélioration continue de l'accessibilité.

8. COMMUNICATION DU PLAN

Le [Plan annuel sur l'accessibilité](#) est affiché sur le site Web du Conseil.

Pour obtenir une copie papier ou un format adapté du Plan annuel sur l'accessibilité sous demande, veuillez communiquer avec le bureau de la surintendance d'affaires et de finances au 1 800 259-5567.

9. ANNEXE 1 : AMÉNAGEMENTS COMPLÉTÉS DANS LES ÉCOLES ET LES SERVICES DE GARDE

Le tableau ci-dessous présente les aménagements complétés dans les écoles et les services de garde du CSC Nouvelon.

LÉGENDE : C Aménagements complétés pendant l'année scolaire 2024-2025
 S. O. Sans objet
 T Travaux en cours au 31 août 2025
 X Aménagements existants

Sommaire par école et par service de garde	Evacuchair	Stationnement	Rampe extérieure	Rampe intérieure	Toilette (access. ou univ.)	Évier	Alarme incendie Stroboscope	Fontaine	Portes ext. automatiques	Ascenseur	Monte-personne	Portes de classe de 36"	Quincaillerie	Amplification (systèmes)	Signalisation des locaux	Sommaire
Ste-Marie – école	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X	X		10/11
Ste-Marie – service de garde	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X		X	S. O.	S. O.	X	X	S. O.		8/10
Saint-Joseph (Blind River) – école	C	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	X	S. O.	X	X			11/13
Saint-Joseph (Blind River) – service de garde	S. O.		X	S. O.	X	X	X			S. O.	S. O.	X	X	S. O.		6/10
Sacré-Cœur (Chapleau) – école		X	X	S. O.		X		X	X	X	S. O.	X	X			8/13
Sacré-Cœur, Chapleau – service de garde	S. O.	X	X	S. O.						S. O.	S. O.		X	S. O.		3/10
Alliance St-Joseph – école	T	X	X	X	X	X	X	X	X	X	S. O.	X	X	X		13/14
Alliance St-Joseph – service de garde	S. O.	X	X	S. O.			X			S. O.	S. O.	X	X	S. O.		5/10
Notre-Dame de la Merci – école		X	X	S. O.	X	X	X	X	X	X	S. O.	X	X			10/13
Notre-Dame de la Merci – service de garde	S. O.	X	X	S. O.			X			S. O.	S. O.	X	X	S. O.		5/10
St-Étienne – école	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X		X	10/11
St-Étienne – service de garde	S. O.		X	S. O.		X	X			S. O.	S. O.	X	X	S. O.	X	6/10
St-Joseph (Dubreuilville) – école	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.		X			8/11
Georges Vanier – école	S. O.	X	X	S. O.	X	X	C	X	X	T	S. O.	X	X			10/12

Sommaire par école et par service de garde	<i>Evacuchair</i>	<i>Stationnement</i>	<i>Rampe extérieure</i>	<i>Rampe intérieure</i>	<i>Toilette (access. ou univ.)</i>	<i>Évier</i>	<i>Alarme incendie Stroboscope</i>	<i>Fontaine</i>	<i>Portes ext. automatiques</i>	<i>Ascenseur</i>	<i>Monte-personne</i>	<i>Portes de classe de 36"</i>	<i>Quincaillerie</i>	<i>Amplification (systèmes)</i>	<i>Signalisation des locaux</i>	<i>Sommaire</i>
Georges Vanier – service de garde	S. O.		X	S. O.	X	X	C			T	S. O.	X	X	S. O.		7/11
La Renaissance – école	X	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	X	S. O.	X	X	X	X	13/13
La Renaissance – service de garde	X	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	X	S. O.	X	X	S. O.	X	12/12
St-Augustin- école		X	X	S. O.	X	X		X	X	X	X	X	X			10/14
Notre-Dame (Hanmer) – école	S. O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X	X		11/12
Notre-Dame (Hanmer) – service de garde	S. O.		X	X	X	X				S. O.	S. O.	X	X	S. O.		6/11
St-Joseph, Hanmer - école	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X			S. O.	S. O.	X	X	X		8/11
St-Joseph (Hanmer) – service de garde	S. O.		X	S. O.			X			S. O.	S. O.	X	X	S. O.		4/10
Saint Nom de Jésus – école	S. O.		X	S. O.				X	X	X	S. O.		X			5/12
St-Paul – école	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X			9/11
St-Paul – service de garde	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X			S. O.	S. O.		X			6/11
St-Antoine – école	S. O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X	X		11/12
St-Antoine – service de garde	S. O.		X	S. O.			X			S. O.	S. O.	X	X	S. O.		4/10
St-Charles Borromée – école		X	X	X	X	X	X	X	X	X	S. O.	X	X			11/14
St-Charles Borromée – service de garde	S. O.	X	X	S. O.			X		X	S. O.	S. O.	X	X	S. O.		6/10
Notre-Dame-du-Sault – école		X	X	S. O.	X	X		X	X	X	S. O.	X	X			8/12
Notre-Dame-du-Sault – service de garde	S. O.	X	S. O.	X						S. O.	S. O.	X	X	S. O.		4/10
Sainte-Anne – école	S. O.		X	X		X		X		S. O.	S. O.	X				5/12
Félix-Ricard – école	S. O.	X	X	S. O.	X	X	C	X	X	X	S. O.	X	X	X		11/12

Sommaire par école et par service de garde	Evacuchair	Stationnement	Rampe extérieure	Rampe intérieure	Toilette (access. ou univ.)	Évier	Alarme incendie Stroboscope	Fontaine	Portes ext. automatiques	Ascenseur	Monte-personne	Portes de classe de 36"	Quincaillerie	Amplification (systèmes)	Signalisation des locaux	Sommaire
Félix-Ricard – service de garde	S. O.	X	X	S. O.	X	X	C	X	X	S. O.	S. O.	X	X	S. O.		9/10
St-Denis – école	X	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	X	S. O.	X	X	X		12/13
St-Denis – service de garde	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X	S. O.		9/10
St-Dominique – école	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X	X		10/11
St-Dominique – service de garde	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X		X	S. O.	S. O.		X	S. O.		7/10
St-Joseph (Sudbury) – école		X	X	X	X	X	X	X	X	X	S. O.	X	X	X		12/14
St-Joseph (Sudbury) – service de garde		X	X	X	X	X	X		X	X	S. O.		X	S. O.		9/13
St-Pierre – école	S. O.	X	X	X	X	X		X	X	S. O.	X	X	X			10/13
Jean-Paul II – école		X	X	S. O.	X	X	X	X	X	X	S. O.	X	X			10/13
Jean-Paul II – service de garde	S. O.	X	X	S. O.	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X	S. O.		9/10
Ste-Thérèse – école	S. O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X			10/12
St-Thomas – école	S. O.	X	X	X	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X			10/12
Saint-Joseph (Wawa) – école	S. O.	X	S. O.	X	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X	X		10/11
Saint-Joseph (Wawa) – service de garde	S. O.	X	X	S. O.	X	X				S. O.	S. O.		X	S. O.		5/10
Notre-Place – école	C	C	S. O.	S. O.	C	C	C	C	C	C	S. O.	C	C		C	11/12
Notre-Place – service de garde	C	C	S. O.	S. O.	C	C	C	C	C	C	S. O.	C	C		C	11/12
É.s.c. Jeunesse-Nord – école	S. O.	X	S. O.	X	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X	X		10/11
É.s.c. Trillium – école	S. O.	X	S. O.	X	X	X	X	X	X	S. O.	S. O.	X	X	X		10/11
É.s.c. Champlain – école		X	X	X	X	X	X	X	X	X	S. O.	X	X			11/14

Sommaire par école et par service de garde	<i>Evacuchair</i>	<i>Stationnement</i>	<i>Rampe extérieure</i>	<i>Rampe intérieure</i>	<i>Toilette (access. ou univ.)</i>	<i>Évier</i>	<i>Alarme incendie Stroboscope</i>	<i>Fontaine</i>	<i>Portes ext. automatiques</i>	<i>Ascenseur</i>	<i>Monte-personne</i>	<i>Portes de classe de 36"</i>	<i>Quincaillerie</i>	<i>Amplification (systèmes)</i>	<i>Signalisation des locaux</i>	<i>Sommaire</i>
Carrefour Options+ – école		X	X	X				X	X	X	S. O.	X	X			8/14
Collège Notre-Dame – école	X	X	X	S. O.	X	X		X	X	X	S. O.	X				9/13
Collège Notre-Dame – Service des bâtiments		X	X	S. O.	X	X		S. O.	S. O.	X	S. O.		X			6/11
É.s. du Sacré-Cœur – école		X	X	S. O.	X	X	X	X	X	X	X	X	X			11/14
É.s.c. l'Horizon – école		X	X	X	X	X		X	X	X		X	X		X	11/15
Siège social		X	X		X	X	X		X	X	X					8/15

10. ANNEXE 2 : INITIATIVES CIBLÉES 2025-2029

ANNÉES	INITIATIVES
2025-2026	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer un plan pluriannuel de mise en conformité de l'accessibilité du Conseil. ✓ Évaluer les recommandations découlant du rapport des normes proposées pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année. ✓ Continuer à fournir du matériel et des supports d'éducation accessibles aux élèves et aux membres du personnel. ✓ Poursuivre avec la mise à jour des sites Web accessibles (Conseil et écoles). ✓ Continuer à former les membres du personnel en matière d'accessibilité. ✓ Consulter le Comité de participation des parents (CPP). ✓ Continuer la mise en œuvre de divers projets dans les écoles et au siège social reliés à l'accessibilité (p. ex., affiches, boutons d'accès, boutons de panique, portes, rampes, recrutement, stationnement).
2026-2029	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Continuer la mise en œuvre du plan de conformité d'accessibilité du Conseil. ✓ Continuer à former des membres du personnel en matière d'accessibilité. ✓ Continuer la mise en œuvre de divers projets dans les écoles et au siège social reliés au rapport de l'étude d'accessibilité préparée par une firme externe (p. ex., affiches, boutons d'accès, boutons de panique, portes, rampes, recrutement, stationnement). ✓ Continuer à travailler avec les Consortiums de transport pour la mise en œuvre des plans individuels pour le transport des élèves. ✓ Poursuivre avec la mise à jour des sites Web accessibles (Conseil et écoles). ✓ Consulter les experts lors de la construction de nouvelles écoles et/ou l'aménagement de terrains scolaires. ✓ Vérifier annuellement la conformité des directives administratives du Conseil reliées au dossier d'accessibilité aux normes ou aux lois connexes jusqu'à la date de la prochaine révision officielle de 2028-2029.

11. ANNEXE 3 : PRATIQUES RÉUSSIES

- ☑ Le Conseil travaille en étroite collaboration avec le Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario (CÉNO) et le Consortium Centre Jules-Léger (CCJL).
- ☑ Le Conseil livre des formations sur l'équité et l'inclusion lors des journées d'apprentissage professionnel.
- ☑ Le Conseil accueille les agences communautaires qui désirent visiter les emplacements afin d'apporter des recommandations visant les élèves.
- ☑ Plusieurs écoles utilisent des balles de tennis ou des flexi-feutres sur les pattes des chaises et des pupitres afin de réduire le bruit dans les salles de classe.
- ☑ Le Conseil continue à offrir du matériel, des ressources ainsi que la technologie qui répondent aux besoins des élèves et des membres du personnel.
- ☑ Les Consortiums de transport assurent la disponibilité de véhicules qui desservent les élèves en fauteuil roulant s'assurent que les conducteurs d'autobus reçoivent la formation au sujet de l'accessibilité.
- ☑ Le Conseil prévoit des programmes de travail modifié et/ou de retour au travail progressif selon les besoins d'accommodement d'un membre du personnel.
- ☑ Le Conseil offre un programme d'enseignement à domicile pour les élèves.
- ☑ Le Conseil offre un environnement sain et sécuritaire qui veille à la santé et au bien-être des élèves et du personnel.
- ☑ Le Conseil offre, à tout le personnel, la formation sur les services à la clientèle. De plus, le Conseil offre les autres modules de formation qui se rapportent aux fonctions spécifiques de certains membres du personnel (p. ex., information et communications, emploi).
- ☑ Lors des inspections mensuelles et annuelles dans les écoles et au siège social, certains éléments sont inspectés (p. ex., affiches, boutons d'accès).
- ☑ En 2019, le Conseil a retenu les services d'une firme externe afin d'évaluer l'accessibilité de toutes ses écoles. Ces rapports servent à cibler les projets d'amélioration de l'accessibilité dans les écoles.
- ☑ Le Conseil a remplacé la plateforme qui héberge son site Web et y a ajouté un menu d'accessibilité afin d'améliorer la fonctionnalité et l'expérience de navigation conformément aux normes d'accessibilité du Web.